

Ministry of Education

Special Education Policy
and Programs Branch
18th floor
900 Bay Street
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation

Direction des politiques et des
programmes de l'éducation
de l'enfance en difficulté
18^e étage, 900, rue Bay
Toronto ON M7A 1L2

**2011 : SB18****NOTE DE SERVICE**

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation
Surintendantes et surintendants de l'éducation de l'enfance
en difficulté

EXPÉDITEUR : Barry Finlay, directeur
Direction des politiques et des programmes de l'éducation
de l'enfance en difficulté

DATE : Le 24 mai 2011

OBJET : **Financement de l'éducation de l'enfance en difficulté en
2011-2012**

Laissez-moi encore une fois vous présenter mes remerciements, à vous et à votre personnel, pour les efforts que vous avez consacrés à l'amélioration de l'apprentissage et du rendement des élèves ayant des besoins particuliers dans vos écoles. L'amélioration continue du rendement de ces élèves est le fruit de vos efforts.

Le but de la présente note de service est de faire la lumière sur les changements apportés à la *Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté* pour l'année scolaire 2011-2012. Cette année, le gouvernement haussera encore le financement de l'éducation de l'enfance en difficulté. La Subvention passera à presque 2,52 milliards de dollars selon les prévisions. Il s'agit d'une hausse de 196,4 millions de dollars par rapport à 2010-2011 et de 893,3 millions de dollars (55 pour cent) depuis 2002-2003. La présente note donne aussi quelques renseignements concernant une révision de la subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté prévue ce printemps.

Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté

J'aimerais d'abord remercier tous les conseils scolaires de leur participation et de leur apport inestimable aux discussions sectorielles et régionales, puis la rencontre provinciale pour les francophones, qui ont eu lieu en septembre et octobre 2010. Lors d'une rencontre en février 2011, les résultats de ces discussions ont été présentés dans le cadre de l'Examen de la formule de financement des Subventions pour les besoins des élèves (SBE). Nous avons tenu compte de vos commentaires dans l'établissement de la Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté 2011-2012.

Allocation au titre du volet Éducation de l'enfance en difficulté fondée sur l'effectif

Par l'entremise de l'allocation au titre du volet Éducation de l'enfance en difficulté fondée sur l'effectif de 2011-2012, du soutien supplémentaire aux aides-enseignants et aux aides-enseignantes sera offert en vertu des ententes de la table de discussion provinciale. Le gouvernement augmente de 120,2 millions de dollars en 2011-2012 la somme allouée aux aides-enseignants et aux aides-enseignantes afin d'améliorer leurs conditions de travail et les services et programmes liés aux besoins de l'enfance en difficulté. Le financement de ces améliorations provient d'une part de l'allocation au titre du volet Éducation de l'enfance en difficulté fondée sur l'effectif (110,1 millions de dollars) et d'autre part de la Subvention de base pour les élèves (10,1 millions).

Dans certains cas, la supervision supplémentaire offerte par les aides-enseignants et les aides-enseignantes profitera à tous les élèves plutôt qu'être réservée qu'à ceux présentant des besoins particuliers. Par conséquent, le Ministère doit modifier l'approche initiale en matière d'allocation décrite dans la note de service du 18 août 2008 intitulée ***B10 : Améliorations du financement pour la paix et les progrès en éducation – 2008-2009 et années ultérieures***. Bien que le financement total et l'allocation des ressources de chaque conseil scolaire demeurent inchangés dans le cadre de cette initiative, la part des fonds accordés par le truchement de l'allocation au titre du volet Éducation de l'enfance en difficulté fondée sur l'effectif a été réduite pour que l'on ne tienne pas compte des initiatives dont profitent les élèves habituels dans l'enveloppe accordée à l'éducation de l'enfance en difficulté. Comme l'indique la note de service du 31 mars 2011 intitulée ***B3 : Financement de l'éducation pour 2011-2012***, cela nous permet de nous assurer que le financement destiné à l'éducation de l'enfance en difficulté ne répond qu'aux objectifs mentionnés dans le Règlement de l'Ontario - Recettes affectées à une fin donnée.

Allocation au titre du volet Besoins élevés

Les conseils scolaires dont l'effectif diminue continueront de bénéficier du financement de 50 % du processus de stabilisation transitoire. Les conseils scolaires dont l'effectif augmente verront cette hausse reflétée dans leur financement. Le coût de cette stratégie de stabilisation pour 2011-2012 sera de 27 millions de dollars.

La *Somme au titre des mesures de variabilité* continuera d'être financée à environ 5 % du volet Besoins élevés totale ou 50 millions de dollars. Tous les critères ont été mis à jour à l'aide de données les plus récentes. De même, une mise à jour du *Modèle de prédiction statistique pour l'éducation de l'enfance en difficulté* à l'aide de données récentes s'appuiera sur les données de l'année scolaire 2008-2009 sur l'éducation de l'enfance en difficulté transmises par les conseils scolaires au moyen du Système d'information scolaire de l'Ontario (SISOn).

Allocation au titre du volet Équipement personnalisé

Comme vous le savez, à compter de 2010-2011 l'allocation au titre du volet Équipement personnalisé comportera deux éléments : la Somme fondée sur l'effectif et une Somme en fonction des demandes. Le montant de la Somme liée à l'équipement personnalisé (SEP) en fonction de l'effectif d'un conseil scolaire varie en fonction de son historique d'accès au financement de la SEP, en particulier l'allocation SEP 2009-2010. L'allocation SEP provinciale 2009-2010 a passablement augmenté par rapport à celle de l'année scolaire 2008-2009 : en effet, cette hausse annuelle a été beaucoup plus élevée que prévue et plus

forte que les taux de croissance récents d'une année à l'autre.

Le Ministère s'engage à maintenir le total provincial prévu au titre de la SEP en fonction de l'effectif jusqu'en 2014-2015. Par suite de la hausse de 2009-2010, la hausse provinciale prévue de la SEP en fonction de l'effectif doit être établie à 2 % par année. Ceci ne comprend pas le processus et la SEF en fonction des demandes. De plus, en 2011-2012, les appareils et accessoires d'aide visuelle dont a besoin un élève qui possède une interface ordinateur dont la fonction première est de répondre à ses besoins visuels peuvent être inclus dans une demande de la SEP.

Allocation au titre du volet Incidence spéciale

Le Ministère continuera de financer les demandes approuvées en vertu du processus qui sera établi dans le document 2011-2012 sur le financement de la SIS *Lignes directrices sur le financement de l'éducation de l'enfance en difficulté : La somme liée à l'incidence spéciale (SIS)*.

Allocation au titre du volet Établissements

Le Ministère continuera de soutenir les programmes d'éducation offerts aux enfants et aux jeunes d'âge scolaire dans des établissements approuvés par le gouvernement comme les établissements correctionnels, de soins, de traitement ou de garde exploités par le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, le ministère des Services sociaux et communautaires, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée ou le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels. En 2011-2012, l'allocation prévue au titre du volet Établissements s'élève à 100,1 millions de dollars.

Allocation au titre du volet Expertise comportementale

L'allocation 2011-2012 au titre du volet Expertise comportementale offrira du financement aux conseils scolaires pour qu'ils embauchent dans leurs rangs du personnel ayant le savoir-faire nécessaire en analyse comportementale appliquée (ACA) afin d'aider les directeurs, les enseignants et les équipes de transition multidisciplinaires. Ce personnel accroîtra la capacité des systèmes scolaires, catholique et public, à utiliser les méthodes ACA en donnant de la formation sur les méthodes et les ressources en matière d'enseignement ACA à l'échelle des écoles et des conseils scolaires et en la coordonnant. En 2011-2012, l'allocation prévue au titre du volet Expertise comportementale est de 11,3 millions de dollars.

Révision de la Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté du printemps 2011

En fonction de l'évolution du financement de l'éducation de l'enfance en difficulté, le Ministère continuera de consulter les parties concernées afin de s'assurer que l'évolution de l'approche relative au financement soutient les élèves ayant des besoins particuliers, améliore leurs résultats et réduit l'accent mis sur le processus d'identification de ces élèves au moment du financement.

Au printemps 2011, le Ministère entamera un examen des raisons expliquant les variations dans les rapports des conseils scolaires sur les élèves ayant des besoins particuliers. Cette révision permettra, entre autres :

- d'examiner les pratiques en matière de rapports liées aux élèves suivant des programmes ou recevant des services particuliers;
- d'examiner les demandes de la SEP en fonction des demandes afin de s'assurer de la conformité aux lignes directrices de la SEP;
- d'engager des discussions avec les conseils scolaires au sujet de la SEP en fonction de l'effectif.

Cette révision tiendra compte des idées que vous avez émises lors de la consultation du 15 février 2011 et des discussions de l'automne 2010 sur l'éducation de l'enfance en difficulté, de même que du travail en cours du Groupe de travail sur le financement de l'éducation de l'enfance en difficulté.

Le Groupe de travail sur le financement de l'éducation de l'enfance en difficulté a été formé en 2008 et se compose actuellement de représentants du Council of Ontario Directors of Education (CODE) et du Council of Senior Business Officials (COSBO), ainsi que d'agents et agentes de supervision de l'éducation de l'enfance en difficulté. Au cours des deux dernières années, les membres du Groupe de travail sur le financement de l'éducation de l'enfance en difficulté et le personnel du Ministère ont tenu une série de rencontres afin de soutenir et d'influencer l'évolution de l'éducation de l'enfance en difficulté en Ontario. En 2011-2012, le Groupe de travail sur le financement de l'éducation de l'enfance en difficulté continuera dans cette voie en plus de soutenir et d'influencer d'autres initiatives importantes comme la révision du printemps 2011. Vous recevrez d'autres renseignements sur les discussions sectorielles plus tard au printemps.

Encore une fois, le personnel du Ministère participera aux rencontres régulières d'intervenants comme les conseils régionaux de l'éducation de l'enfance en difficulté (soit le regroupement des leaders francophones en EED pour les 12 conseils scolaires de langue française) et répondra aux questions des conseils scolaires concernant leur Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté en 2011-2012. Cela assurera une compréhension uniforme du modèle actuel et permettra la formulation de commentaires préliminaires.

Détails sur le financement

Au cours des prochains jours, je vous ferai parvenir encore une fois par courriel des détails sur le financement de votre conseil scolaire en ce qui a trait au montant des Mesures de variabilité du volet des Besoins élevés pour 2011-2012 et de la Somme liée à l'équipement personnalisé fondé sur l'effectif.

Je vous remercie une nouvelle fois pour votre travail d'appui quant à l'apprentissage et à la réussite des élèves ayant des besoins particuliers.

Le directeur de la Direction des politiques et des Programmes de l'éducation de l'enfance en difficulté

Copie originale signée par

Barry Finlay

c. c. Comités consultatifs pour l'enfance en difficulté